



République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 novembre 2021

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX

Absents excusés : Angélique VAN HOECKE (procuration à Emmanuelle LAURE), Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Patrick DUMAS), Adeline SIBELLE (procuration à Fabien JACQUET), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Philippe GAVAGGIO, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Frédéric LEGER

2021_44 - Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise JACQUET relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°02 « Démolitions – Terrassements – Gros œuvre »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°02 « Démolitions – Terrassements – Gros œuvre » à l'entreprise Jacquet pour un montant de 148 886,90 € H.T. soit 178 664,28 € T.T.C.

Il convient à ce jour de régulariser par avenant les modifications apportées en cours de marché :

- | | |
|---|------------|
| - Suppression de 20 ml de tranchée et d'un fourreau Ø 63 mm : | - 910,00 € |
| - Suppression de 20 ml de tranchée en surface non décapée : | - 850,00 € |
| - Suppression de 20 ml de cablette cuivre : | - 210,00 € |
| - Suppression d'un socle pour mat de 4 m : | - 522,00 € |

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 2 492,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 146 394,90 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°02 « Démolitions – Terrassements – Gros œuvre » avec l'entreprise Jacquet, fixant le nouveau montant du marché à 146 394,90 € H.T. soit 175 673,88 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

